



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 1636

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique du Mali et lui demande si, compte tenu du contexte actuel de guerre civile touchant ce pays, les actions de coopération décentralisées organisées sous l'égide de son ministère ont été, ou non, interrompues.

Texte de la réponse

La coopération décentralisée au Mali n'a pas été interrompue. Depuis le coup d'Etat du 22 mars, la France a seulement suspendu ses coopérations régaliennes avec le Mali. Elle maintient son aide en faveur de la population, en particulier l'aide alimentaire, ainsi que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. La France a déjà consacré pour l'assistance humanitaire près de 18,74 M€ d'aide bilatérale au Sahel en 2012, notamment en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et en soutien des déplacés et réfugiés maliens. Dans le cadre de la programmation de la seconde tranche d'aide alimentaire, la France a débloqué une aide supplémentaire de 5, 445 M€ au bénéfice des Etats sahéliens suite à une décision du 26 juin 2012, avec environ 1,2 M€ pour le Mali, 1,25 M€ pour la Mauritanie et 3 M€ pour le Niger. Le 2 juillet 2012, à la demande des associations nationales de collectivités territoriales maliennes, en concertation avec le ministre français des Affaires étrangères et le ministre délégué chargé du développement, les collectivités territoriales françaises membres du groupe-pays Mali et le président de Cités Unies France ont décidé de créer un « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel », qui sera géré par les collectivités donatrices.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1636

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4432

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4899